

## DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

### FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023

Pas applicable, car la Commission de la capitale nationale du Québec est un organisme qui n'est pas soumis à la Directive 4-79 concernant les règles sur les réceptions et les frais d'accueil.